

SERVICE: INTERCOMMUNALES

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- INTERCOMMUNALES – Centre d’Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L. – Décret gouvernance – Rapport à présenter par les administrateurs – Prise d’acte.

LE CONSEIL,

Vu le Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l’exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales et notamment son article 73 ;

Vu l’article L6431-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l’article 69 du règlement d’ordre intérieur du Conseil communal ;

Vu la présentation du « Rapport d’activités et contribution des mandataires au développement de l’Intercommunales « Les Heures Claires » établi par Messieurs DEGEY Maxime, Echevin et ORBAN Claude, Conseiller et administrateurs de ladite intercommunale ;

Vu l’avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en sa séance du 26 septembre 2019 ;

PREND ACTE

Art. 1.- du « Rapport d’activités et contribution des mandataires au développement de l’Intercommunales « Les Heures Claires » présenté par Messieurs DEGEY Maxime, Echevin et ORBAN Claude, Conseiller et administrateurs de ladite intercommunal et repris ci-après.